

**Durée de la session : 7 heures**

**Domaine de formation : ELU0504 – Gestion de budget**

**Prérequis : Aucun prérequis**

**Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.**

*Chaque année, la loi de finances redéfinit les marges de manœuvre des collectivités locales et influence directement leurs équilibres budgétaires. Dans un contexte d'incertitude économique, de tensions sur les finances publiques et d'évolution des dotations comme de la fiscalité locale, il est essentiel pour les élus d'anticiper les conséquences concrètes des nouvelles dispositions. Comprendre la loi de finances 2026 ne relève pas d'un exercice technique réservé aux spécialistes : c'est un enjeu stratégique pour sécuriser son budget primitif, ajuster sa prospective et préserver l'autonomie financière de sa collectivité. Cette formation propose une lecture claire, opérationnelle et contextualisée des mesures adoptées afin de permettre aux décideurs locaux d'intégrer ces évolutions dans leurs choix budgétaires et politiques.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principales dispositions inscrites dans la loi de finances pour 2026 concernant les dotations et subventions mais aussi la fiscalité
- Appréhender les mécanismes de fonctionnement des dotations
- Comprendre le fonctionnement de la fiscalité locale
- Evaluer les conséquences de la loi de finances pour 2026 sur les équilibres financiers des collectivités
- Evaluer les conséquences pour votre budget primitif 2026
- Appréhender les enjeux pour retenir des hypothèses dans la construction de votre prospective financière

## Le programme :

### Introduction

- Les enjeux de la loi de finances pour construire les rapports relatifs aux orientations budgétaires et les budgets primitifs
- Les enjeux spécifiques pour intégrer dans les hypothèses de la prospective
- Retour sur le calendrier et les difficultés d'adoption de la loi de finances pour 2026

### I – Rappel du contexte budgétaire et financier Le contexte macro économique (Croissance / Inflation / Taux d'intérêt...)

#### La situation des finances publiques

- La situation financière du budget de l'Etat
- La situation financière des collectivités locales
- La loi de programmation des finances publiques et la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics
- Analyse des finances de l'Etat et des collectivités

### II – Dispositions relatives aux dotations de l'Etat

- Les mesures de protection contre l'inflation
- L'organisation des concours financiers de l'Etat
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La péréquation horizontale et verticale
- Les dotations ou subventions sectorielles de fonctionnement
- Les dotations et subventions d'investissement
- Les autres dispositions concernant les dotations de l'Etat

### III – Dispositions relatives à la fiscalité locale

- Le coefficient d'actualisation des valeurs locatives
- La problématique des dégrèvements et de la compensation des exonérations
- Le DILICO
- Les versements de TVA
- Les autres dispositions concernant la fiscalité locale
- Echanges

### IV – Autres dispositions intégrées à la loi de finances pour 2026

#### Conclusion

- La prospective financière : un enjeu majeur dans un contexte d'incertitude
- Questionnement sur l'orientation possible de l'autonomie des collectivités

## Les points forts de la formation :

- Une formation construite à partir d'outils de simulation
- De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants
- La mise en avant de ratios et indicateurs

- Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre territorial depuis plus de 30 ans, maître de conférence associé et enseignant dans plusieurs universités

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.
- Diaporama, webographie, échanges d'expériences, exercices et cas pratiques, mises en situation

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances
- Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.



## Formateur : Monsieur Laurent GUYON

- Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maître de conférence associé et enseignants dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux...). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.

## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.  
[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0504-GL-CVO/88982928900012\\_ELU0504-GL-CVO](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0504-GL-CVO/88982928900012_ELU0504-GL-CVO)

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription.**

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
  - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
  - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** une plage horaire est proposée le soir de 18h à 21h30 et toute la journée du samedi.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

### S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026